



# syndicat national autonome du personnel de la BANQUE de France - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01  
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - <http://www.snabf.org> - e-mail : [snabf@snabf.org](mailto:snabf@snabf.org)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**Solidaires**  
finances

## CARENCE POUR LA GESTION DU CCE : à vous de juger !

### CE QUI AURAIT DU SE PASSER

La campagne électorale pour les élections sociales a été particulièrement rude en raison des règles de représentativité obligeant chaque organisation syndicale à atteindre 10 % des voix afin de rester représentative.

Certaines organisations syndicales se sont permis tous les coups y compris les plus incohérents. Cependant, elles ont toutes affiché un programme avec des promesses qu'elles se sont engagées à appliquer en matière d'activités sociales.

Pour sa part, le SNABF Solidaires a clairement indiqué sa vision en prenant totalement en compte le désengagement financier que la Banque impose. De plus, par l'annonce pré-électorale de son alliance avec FO, il a été totalement transparent sur sa volonté de maintenir une pluralité syndicale.

Pour toutes les autres organisations syndicales, l'objectif était soit de « sauver leur peau » (atteindre les 10% fatidiques), soit d'augmenter leur poids dans le cadre de la représentativité. Mais, mis à part FO, elles avaient toutes le même objectif : affaiblir l'audience du SNABF Solidaires et barrer le plus possible la route de la gestion à ce « syndicat hégémonique ».

En dépit de tout cela, les résultats des élections ont maintenu notre position au sein des CE. Comme il en a toujours été le cas, les Secrétaires de CE ont partout été élus conformément aux alliances faites en toute transparence puisqu'annoncées aux électeurs. Dans la même logique de vote, tous les élus CE devaient donc élire pour le CCE 11 élus SNABF Solidaires, 1 élu FO, 3 élus CGT, 3 élus CFE-CGC et 2 élus CFDT, sur 20 élus titulaires.

**Dans ce cadre majoritaire, le SNABF Solidaires était prêt à poursuivre la gestion du CCE avec une équipe préparée à appliquer les engagements pris auprès de vous.**

### CE QUI S'EST PASSÉ : LA MAGOUILLE ELECTORALE

L'alliance souterraine CGT/CFE-CGC faite au mépris de leurs électeurs a totalement contredit toute logique électorale.

En effet, dans des CE où cela était possible, leurs élus ont effectué un vote des élus CCE inverse à celui du vote du secrétaire de CE.

Pour mieux comprendre prenons l'exemple du CE Paris : sur 11 élus titulaires au CE, 5 sont SNABF Solidaires, 3 CGT et 3 CFE-CGC. Le Secrétaire SNABF Solidaires a en toute logique été élu, sans alliance CGT/CFE-CGC. Mais lors de l'élection des élus CCE du CE Paris, l'alliance qui semblait inimaginable s'est pourtant révélée pour faire barrage aux élus SNABF Solidaires (3+3 contre 5). Résultat, pas un seul élu titulaire SNABF Solidaires Paris au CCE.

A la surprise de tous ceux qui n'étaient pas dans la confiance, le CCE est aujourd'hui composé de 7 élus SNABF Solidaires, 1 élu FO, 6 élus CGT, 4 élus CFE-CGC et 2 élus CFDT.

### LA CONSÉQUENCE : NOTRE GRAVE ET RESPONSABLE DECISION

En décembre, la Banque avait fait une proposition de répartition des élus CCE de chaque CE. Avec FO nous étions les seuls à l'avoir acceptée. Sachant qu'il faut une unanimité, certaines OS, sans même apporter une quelconque critique à cette proposition, ont exprimé le souhait que la répartition soit faite directement par la Direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE), arguant du fait qu'aucun accord intersyndical n'était, par principe, possible. Le risque d'une autre répartition « surprise » a été pris et s'est finalement produit. En effet cette nouvelle répartition nous semble incohérente avec la réalité des effectifs dans chaque collège électoral. C'est pourquoi avec FO, nous avons déposé un recours hiérarchique auprès du Ministère du Travail et de l'Emploi, afin que la répartition actuelle décidée par la DDTE soit revue. Il a jusqu'au 3 juillet pour émettre une nouvelle répartition, dans ce cas les élections des élus CCE devront être refaites.

Contrairement à ce qu'écrivent la véhémente CFE-CGC et sa partenaire CGT, la gestion d'un CE est bien à l'identique de la gestion du CCE. Les élus valident ou censurent en séance les grandes décisions de gestion, voire bloquent les budgets proposés et débattent de la marche générale de l'entreprise (MGE).

L'élection des Secrétaires de CE ou celle du Secrétaire du CCE n'a donc pas à être différente.

Mais à la décharge de la CGC, la gestion : elle ne connaît pas du tout !

Nous sommes attentifs (avec quand même beaucoup de craintes) à ce que fera cette amicale des cadres de la gestion du nouveau CE ACP.

Alors que depuis 1999 le SNABF a pris la responsabilité de gérer le CCE, au départ à 3 avec la CGT et la CFDT, puis à 2 avec la CGT, puis seul depuis 2007, nous l'avons assumée tout en subissant les multiples et croissantes réductions de moyens et baisses financières de la part de la Banque (cela expliquerait-il aussi les départs successifs de nos camarades de la CFDT et de la CGT ?).

Alors que nous étions prêts à poursuivre notre action conformément à nos engagements,

**l'attitude déloyale de nos camarades, qui sont habituellement les grands donneurs de leçons, nous a fait prendre la décision de nous retirer de la responsabilité de la gestion du CCE. Cette décision est cohérente par rapport à nos valeurs et légitime par rapport à la situation nouvelle d'aujourd'hui.**

### **CE QUE DISENT LES FAUTIFS (CGT/CFE-CGC) POUR LEUR DEFENSE :**

1) *Notre alliance est ponctuelle et avait pour seul objectif de rééquilibrer le nombre d'élus au CCE en fonction des résultats électoraux.*

2) *Le SNABF est légitime avec ses 7 élus à gérer le CCE.*

### **CE QUE NOUS LEUR REPONDONS :**

1) Après avoir méprisé les électeurs par une alliance cachée, les deux compères méprisent les règles du code du travail en souhaitant les modifier : selon les règles électorales l'élection des 20 élus titulaires pour le CCE se fait à un deuxième niveau par les élus CE, au travers d'une répartition au sein de tous les CE et entre les 3 collègues (employés/ouvriers, maîtrise et cadres).

C'est un fait qu'il n'y a pas de stricte proportionnalité avec les résultats des scrutins directs.

Ainsi, leur « alliance ponctuelle » modifie le résultat issu de ces règles.

Faut-il rappeler qu'avant 1987, il y avait un accord intersyndical instaurant l'élection du CCE par un vote direct de tous les agents, et aux élections de 1987, l'entente CFTC-FO et CGC avait alors exigé l'application du code du travail pour bénéficier du mode d'élection à deux niveaux et de la surreprésentation des cadres pour obtenir la majorité des élus CCE ?

2) Le SNABF Solidaires avec 7 élus et l'appui d'1 élu FO, n'est pas plus légitime que la CGT avec 6 élus et l'appui des 4 élus CFE-CGC.

### **ET APRÈS ?**

Notre décision de ne pas présenter de candidat pour le Bureau du CCE est prise dans l'attente de la réponse à notre recours hiérarchique, espérant qu'une nouvelle répartition provoque une nouvelle élection des élus CCE.

Vous seriez alors témoins attentifs de la poursuite ou non de la nouvelle alliance.

Et puis nous nous posons une question qu'un bon nombre d'entre vous se posent certainement :

La CGT, par ces très nombreuses publications lors de la campagne s'est engagée dans un programme magnifique que nous qualifions, peut-être à tort, d'utopique. Pour quelles raisons ne poursuit-elle pas jusqu'au bout sa démarche, voire son rêve, en prenant la responsabilité de la gestion du CCE ? L'occasion est unique !!

La réponse est peut-être dans la définition du leitmotiv : « le SNABF est légitime pour gérer le CCE ».

Il faut traduire : Le SNABF est légitime pour assumer les dossiers difficiles, afin que nous puissions continuer à critiquer et à en tirer profit électoralement.

Si ce n'est pas la bonne réponse, et bien chers camarades, chiche ! Allez y, arrêtez vos beaux discours et mettez les en application, et si par bonheur vous y arrivez, nous serons les premiers à vous féliciter.